

Zeitschrift: Studia philosophica : Schweizerische Zeitschrift für Philosophie = Revue suisse de philosophie = Rivista svizzera della filosofia = Swiss journal of philosophy

Herausgeber: Schweizerische Philosophische Gesellschaft

Band: 51 (1992)

Buchbesprechung: Le programme quasi-réaliste et le réalisme moral

Autor: Tappolet, Christine

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Etude critique / Rezensionsabhandlung

Studia Philosophica 51/92

CHRISTINE TAPPOLET

Le programme quasi-réaliste et le réalisme moral

1. Introduction

Le *programme quasi-réaliste* de Simon Blackburn est une tentative plutôt récente de défendre le projectivisme contre les objections principales qui lui ont été opposées.¹ Le quasi-réalisme a des applications dans différents domaines; on peut être quasi-réaliste au sujet de la causalité ou de la modalité, par exemple. Pour des raisons de simplicité et aussi pour des raisons d'intérêts personnels, je ne traiterai ici que du quasi-réalisme moral. Je pense toutefois que les résultats de la discussion peuvent aisément être généralisés. Dans ce texte, j'ai l'intention de discuter la question de savoir si la tentative de Blackburn est satisfaisante. Je chercherai à suggérer que malgré un bon nombre de qualités séduisantes, le quasi-réalisme moral est confronté à une difficulté majeure: il est très plausible qu'en dépit de ses propres intentions, le quasi-réalisme moral n'est rien d'autre qu'une défense du réalisme moral; il semble en effet que le quasi-réalisme moral doive accepter des thèses douteuses au sujet de ce qui compte comme réalité s'il veut nier qu'il n'ait pas défendu le réalisme moral.

1 Sa première apparition date de 1971, mais il s'agit en fait d'un produit des années quatre-vingts. Voici la liste des textes qui s'y rapportent: S. Blackburn, Moral Realism, in: J. Cassey (éd.), *Morality and Moral Reasoning*, London 1971, pp. 101–124; Truth, Realism, and the Regulation Theory, in: *Midwest Studies in Philosophy*, vol. V, 1980, pp. 353–371; Reply: Rule Following and Moral Realism, in: S. Holtzman & C. Leich (éds), *Wittgenstein: to Follow a Rule*, London 1981, pp. 163–187; *Spreading the Word*, Oxford 1984; Supervenience Revisited, in: I. Hacking (éd.), *Exercises in Analysis*, Cambridge, 1985, pp. 47–67; Errors and the Phenomenology of Value, in: T. Honderich (éd.), *Morality and Objectivity*, London 1985, pp. 1–22; Moral and Modals, in: J. Mc Dowell & C. Wright (éds), *Fact, Science and Morality: Essays on A.J. Ayer's Language, Truth and Logic*, Oxford 1986, pp. 119–141; How can we tell whether a commitment has a truth condition?, in: C. Travis (éd.), *Meaning and Interpretation*, Oxford 1986, pp. 201–232. (Je me référera à ces travaux en mentionnant leurs initiales.)

2. Le quasi-réalisme moral

Commençons par une brève présentation du quasi-réalisme moral et de son contexte. Une des questions qui se trouvent au centre du débat méta-éthique est celle de savoir si les valeurs morales sont réelles ou non. Plus précisément, étant donné qu'il est plausible qu'un concept comme celui du *bien* soit en fait une nominalisation du prédicat «est bon», prédicat qui est en général considéré correspondre à une propriété, la question peut être reformulée de la manière suivante: les propriétés morales sont-elles réelles? Un *réaliste moral* répond par l'affirmative, tandis qu'un *irréaliste moral* affirme que les propriétés morales ne font pas partie de la réalité.² Un réaliste adopte le plus souvent, outre la thèse d'ordre ontologique qui veut que les propriétés morales soient réelles, la thèse *cognitiviste* selon laquelle les valeurs peuvent être un objet de connaissance. Ainsi, la plupart des réalisateurs moraux soutiennent que les énoncés qui comportent un prédicat moral expriment des contenus qui peuvent avoir des valeurs de vérité au même titre que des énoncés indubitablement factuels. Un irréaliste moral, par contre, nie en général qu'il y ait connaissance en matière de valeur, il est *non-cognitiviste* et affirme que des énoncés comme «Marie est généreuse» n'expriment pas d'authentiques croyances. Un grand nombre d'irréalistes est de l'avis que des énoncés de ce type expriment des attitudes et sont comparables en cela à des exclamations comme «peuh!» ou «hourra!».³

Le *projectivisme*, la théorie que le quasi-réaliste cherche à défendre, maintient avec les autres théories irréalistes que les propriétés évaluatives ne sont pas réelles.⁴ Pour un projectiviste, quand nous avons l'impression de percevoir une propriété morale ou quand nous parlons comme si une telle propriété était réelle, nous «projetons» une attitude subjective sur le monde. L'idée qui est véhiculée par la métaphore de la projection semble être qu'une propriété projetée est une propriété dont on croit qu'elle appartient vraiment à l'objet,

2 Je suis le choix terminologique de McNaughton et nomme l'opposant du réalisme moral «irréaliste moral». Ce néologisme prête moins à confusion que le terme «anti-réaliste», terme qu'il vaut mieux garder pour caractériser la position de Dummett. Cf. D. McNaughton, *Moral Vision*, Oxford 1988. Comme réalisateurs moraux importants, il faut citer, outre les intuitionnistes du début du siècle (Moore, Broad, Ross et Pritchard), Nagel, Wiggins, Bambrough, Platts, McDowell, Putnam, McNaughton, Brink, Sabina Lovibond et Susan Hurley. Du côté des irréalistes, nous trouvons Ayer, Hare, Nowell-Smith, Harman, Mackie, Williams (dans une certaine mesure) et, bien sûr, Blackburn.

3 Ce survol est trop rapide pour être complet. J'omets, par exemple, une théorie de l'erreur telle que celle de Mackie. Ce dernier affirme qu'un jugement tel que «Marie est généreuse» a bien la prétention d'être un jugement authentique, mais est faux, comme il n'y a pas de valeurs. Cf. J. Mackie, *Ethics: Inventing Right and Wrong*, London, 1ère éd. 1977.

4 Cf. RRFMR, pp. 163–6; SW, pp. 170–171, p. 182 et pp. 193–195; MM, p. 122.

alors qu'en fait il ne s'agit que d'une attitude subjective éprouvée à l'égard d'un objet.⁵

Qu'en est-il du *quasi-réalisme moral*? En un certain sens, le programme quasi-réaliste est un rejet de l'opposition entre le réalisme et l'irréalisme telle qu'elle a été traditionnellement conçue et telle que je viens de la présenter. Son but est de montrer que tous les traits supposés réalistes de la pensée morale et du langage moral peuvent être pris en compte par un projectiviste avisé. Le projectivisme accumulerait donc les atouts du réalisme ainsi que ceux de l'irréalisme. D'une part, un projectiviste serait fidèle au puritanisme ontologique et épistémologique de l'irréalisme: il ne postulerait ni de mystérieuses facultés sensorielles morales, ni d'étranges propriétés morales.⁶ D'autre part, un projectiviste n'irait pas à l'encontre des intuitions du sens commun: c'est le but du quasi-réalisme de montrer que notre pensée et notre langage moral de tous les jours, avec tous leurs traits qui semblent de prime abord réalistes, sont parfaitement acceptables et cela même du point de vue irréaliste; nous avons raison de penser qu'il y a véritablement des propriétés morales ou que ces propriétés sont réelles; et nous avons aussi raison de croire que les jugements moraux sont semblables à des jugements indubitablement factuels: ils peuvent être l'objet du doute et de la connaissance, ils peuvent avoir des valeurs de vérité, ils peuvent être utilisés dans des conditionnelles.⁷ Le quasi-réaliste a pour tâche de montrer que nous pouvons dire de façon légitime que nous doutons que la guerre soit juste, par exemple. Il doit aussi montrer comment il est possible de dire d'un jugement moral qu'il est vrai ou faux sans que cela implique que les jugements moraux sont du même type que les jugements factuels en ce qu'ils correspondent à des faits. En outre, il lui faut montrer que dans une perspective projectiviste, il est possible d'expliquer l'emploi d'énoncés moraux dans des conditionnelles, comme par exemple dans l'énoncé «si c'est mauvais de voler, alors c'est mauvais d'apprendre à voler à ta petite soeur».

Ainsi, le projectivisme ne serait plus menacé par les objections traditionnelles qui lui ont été opposées: le projectivisme pourrait s'accommoder de nos intuitions ontologiques et linguistiques. Blackburn écrit:

5 Le projectivisme est tributaire de Hume, *An Enquiry Concerning the Principles of Morals*, éd. par P. Nidditch, Oxford 1975. Notons que dans son *On the Standard of Taste*, publié en 1757 et traduit en français par R. Bouveresse, Paris 1973–4, Hume défend une théorie différente: l'opinion des experts détermine un canon du goût.

6 Cf. *SW*, p. 182; *MM*, p. 119. Le quasi-réalisme suit ainsi les réquisits proposés par Mackie. Cf. J. Mackie, op. cit., p. 38 sqq.

7 Cf. *TRRT*, p. 370; *SW*, p. 170–171; *EPV*, p. 5 & ll; *MM*, p. 122 & 124.

«Protégé par le quasi-réalisme, mon projectiviste dit ces choses qui sonnent de prime abord si réalistes – qu'il y a des réelles obligations et valeurs, et que beaucoup d'entre elles sont indépendantes de nous, par exemple. [...] Il affirme *tout ce qui pourrait vraiment être dit* en affirmant qu'il y a des obligations réelles. Quand le contexte de la discussion est celui d'engagements de premier ordre, il est aussi solide que le moraliste le plus vertueux.»⁸

Le projectivisme quasi-réaliste de Blackburn est la meilleure théorie irréaliste actuelle. Il reconnaît la faiblesse de beaucoup de théories irréalistes. Plus particulièrement, le quasi-réalisme est une tentative d'offrir une alternative à la théorie de Mackie, théorie énonçant que nous sommes tous sujets à l'erreur de croire que les valeurs font partie de la réalité; nous ne voyons pas que les valeurs sont dépendantes de nos désirs et préférences et doivent être «inventées».⁹ Comme beaucoup l'ont remarqué, la difficulté menaçant ce genre de théories dites de l'erreur, vient du fait qu'il est difficile de comprendre comment nous continuerions à penser et parler de problèmes moraux une fois que nous aurions adopté la thèse qui veut que ces activités comportent une erreur.¹⁰ Comme Blackburn le dit: «Pourquoi devrions-nous choisir de commettre une erreur»¹¹. Même si on présuppose que l'erreur est utile et reconnue comme telle, il semble que le simple fait de savoir qu'il s'agit d'une erreur est suffisant pour que l'on cherche si possible à éviter d'y tomber. Il se peut bien sûr que l'erreur soit inévitable, comme dans le cas des illusions visuelles. Pourtant, celui qui défend une théorie de l'erreur doit reconnaître qu'une théorie qui ne postule pas d'erreur généralisée est préférable, à qualités égales.

Un autre point positif qui caractérise l'approche de Blackburn vient du fait que ce dernier ne cherche pas à donner les conditions de vérité des énoncés moraux en faisant appel à des termes non-moraux. Blackburn critique ce qu'il nomme les *approches véri-conditionnelles*. Il nie aussi que le quasi-réalisme tente d'offrir une *réduction* des énoncés moraux comportant des entités suspectes à des énoncés portant sur une réalité au-dessus de tout soupçon, ou, ce qui revient au même, une *analyse* des énoncés moraux en termes de concepts soit-disants non-problématiques.¹² A la place de fournir une réduction ou une analyse, le quasi-réalisme offre une explication de notre activité mo-

8 *EPV*, p. 11.

9 Les guillemets indiquent ma difficulté de comprendre comment les propriétés morales peuvent être inventées.

10 Cf. *EPV*, p. 2; B. Williams, Ethics and the Fabric of the World, in: T. Honderich (éd.), *Morality and Objectivity*, London 1985, p. 212.

11 *EPV*, p. 2.

12 Voir la section éclairante au sujet de la réduction dans *SP*, pp. 151–158. Pour l'affirmation que le quasi-réalisme se distingue des approches véri-conditionnelles, des réductions et des analyses, voir *SW*, p. 210 et *MM*, pp. 120–121.

rale, ou du moins c'est le but affiché du quasi-réalisme. Bien que cette explication fasse appel à nos attitudes projetées sur un monde non-moral, le quasi-réaliste ne pense pas qu'il doive soutenir que la signification de nos termes moraux est suspecte. Il affirme que nous pouvons prendre les termes moraux pour argent comptant. Il va de soi qu'une théorie qui ne spécifie pas les conditions de vérité d'énoncés moraux en utilisant des termes non-moraux ou qui ne cherche pas à réduire des énoncés moraux à des énoncés non-moraux est supérieure à une théorie véri-conditionnelle ou réductionniste, à supposer qu'elle ait les mêmes qualités que ses rivales.

En bref, si le programme quasi-réaliste réussissait, le projectivisme quasi-réaliste s'imposerait comme supérieur aux théories réalistes et irréalistes traditionnelles. Mais réussit-il? Est-il vraiment possible pour un projectiviste de tenir compte de notre pensée et de notre discours moral sans offrir une défense du réalisme moral?

3. Le quasi-réaliste comme avocat du réalisme moral

La question que j'aimerais discuter est celle de savoir si le quasi-réalisme n'offre pas, en dépit de ses intentions, une défense du réalisme moral. Crispin Wright écrit:

«Si on peut vraiment expliquer [...] comment le projectiviste moral peut tenir compte de la sensibilité des jugements moraux à l'égard des conditionnelles et d'autres formes d'enchâssements, et même comment nous pouvons avoir pour eux un prédicat de vérité valable, alors, loin de défendre une forme d'anti-réalisme moral, pourquoi n'a-t-on pas expliqué comment un réaliste moral peut, en fait, échapper aux difficultés épistémologiques qui menacent le non-naturalisme sans être obligé de fournir des réductions.»¹³

La stratégie que je vais adopter est la suivante: partant du fait que certains passages laissent à penser que le quasi-réalisme est incohérent, je vais essayer de montrer que pour répondre à l'accusation d'incohérence, le quasi-réaliste doit admettre qu'il défend une forme de réalisme.

Comme Wright le note¹⁴, Blackburn semble mettre une incohérence dans la bouche du supposé premier quasi-réaliste, Hume:

«[Hume] ne nie pas qu'il existe des causes; il n'est pas inconsistant quand il dit qu'il *existe des causes* inconnues des choses; il ne s'intéresse pas à dire que les propositions causales peuvent être analysées en propositions au sujet de la succession régulière des événements, propositions qui capturent tout le contenu des propositions causales. Il explique simple-

13 C. Wright, Review of Blackburn, Spreading the Word, in: *Mind*, no 94, 1985, pp. 310–318, pp. 317–318.

14 C. Wright, op. cit., p. 318.

ment nos dires normaux, nos opérations normales avec le concept en faisant appel aux réactions que nous avons après avoir été exposés à *une réalité qui n'exhibe pas de tels traits.*»¹⁵

Transposé au cas des valeurs morales, le quasi-réaliste dirait donc qu'il existe des valeurs morales mais que la réalité n'exhibe pas de propriétés évaluatives. Devons-nous conclure que le quasi-réaliste a des croyances contradictoires, maintenant à la fois que les propriétés évaluatives sont réelles et ne le sont pas? Le quasi-réaliste peut répondre de deux manières à cette accusation. Il peut premièrement rétorquer que son critique n'a pas compris l'essentiel du programme quasi-réaliste, programme qui se veut une explication en termes non-moraux de la pensée et de langage moral ordinaire. Deuxièmement, il peut répondre qu'en distinguant deux niveaux de pensée et langage, il évite la contradiction. Je vais d'abord considérer la première réponse.

Pour répondre à l'accusation d'incohérence, le quasi-réaliste affirme que loin de se contredire, il maintient d'une part qu'il y a des propriétés morales et donne d'autre part une explication irréaliste de cette affirmation. Cette explication fait appel à une réalité qui ne contient pas de propriétés morales. Le quasi-réaliste a comme but de montrer comment on peut arriver à affirmer tout ce qu'un réaliste affirmerait, en utilisant les mêmes termes que lui, sans qu'il faille supposer que les propriétés morales fassent partie de la réalité. Dans un passage qui semble indiquer qu'il s'agit bien là de la réponse de Blackburn, ce dernier écrit:

«Le contraste avec le réalisme simple ne vient pas dans les choses que nous finissons par dire, mais dans la théorie qui nous donne le droit de les dire.»¹⁶

Pourtant, si le quasi-réaliste adopte cette suggestion, il semble difficile de nier que ce dernier ne défende contre son gré le réalisme moral. Après tout, c'est ce que nous finissons par dire qui compte et non pas l'explication de comment nous sommes venu à le dire ou ce qui nous donne le droit de le dire; en d'autres termes, c'est la signification actuelle de nos énoncés qui importe et non pas la généalogie ou la justification de cette signification. Un processus qui débouche sur l'affirmation qu'il y a des propriétés morales devrait être considéré comme un processus de découverte de la réalité. Comme Wright le souligne, soit le quasi-réalisme échoue dans sa tentative de montrer comment un projectiviste peut tenir compte des aspects réalistes de notre pensée morale

15 SW, p. 211, mes italiques.

16 HCTC, p. 206. Voir aussi p. 208 et EPV, p. 11.

et du discours qui en découle, soit il réussit, défendant par la même occasion le réalisme moral.¹⁷

La deuxième manière de répondre à l'accusation d'incohérence, c'est de distinguer deux niveaux de pensée et de langage. D'un côté, le niveau pratique: c'est à ce niveau que nous cherchons à résoudre des problèmes moraux, sentons avoir une obligation, etc. De l'autre côté, le niveau métaphysique: à ce niveau, nous énonçons des thèses au sujet de la nature des propriétés morales et des jugements reliés. Il n'est pas certain que Blackburn adopterait cette thèse, mais de nombreux passages invitent à ce type de distinction.¹⁸

La distinction entre les deux niveaux de pensée et de langage vise à montrer qu'on peut affirmer au niveau métaphysique qu'il n'existe pas de propriétés morales ou que les propriétés morales ne sont pas réelles sans craindre de contredire nos affirmations au niveau pratique. Comment cela se fait-il? Il ne s'agit pas, de toute évidence, de deux ensembles de croyances qui n'interfèrent pas, comme lorsqu'on cherche à se tromper soi-même, car cela voudrait dire que quelqu'un qui parle et pense aux deux niveaux serait irrationnel. Cela n'est évidemment pas ce que Blackburn ou un autre quasi-réaliste peut vouloir affirmer.¹⁹ De manière plus satisfaisante, un quasi-réaliste peut suggérer que les termes utilisés au niveau pratique n'ont pas la même signification que les termes employés au niveau métaphysique: ils sont ambigus.

Pour explorer cette possibilité, supposons que le mot français «réel» soit traduit en français* par les deux termes «p-réel» et «m-réel», le premier correspondant au terme français «réel» utilisé au niveau pratique et le deuxième à son emploi au niveau métaphysique. Mis-à-part le fait qu'il possède ces deux termes à la place du terme «réel», le français* est identique au français ordinaire.²⁰ Pour répondre à l'accusation d'incohérence, le quasi-réaliste définira

17 Cf. C. Wright, Realism, Antirealism, Irrealism, Quasi-realism, in: *Midwest Studies in Philosophy*, Vol. XII, pp. 25–49, p. 35.

18 *SW*, p. 217, où Blackburn écrit au sujet de la modalité: «[...] [le quasi-réaliste] niera que quoi que ce soit de plus peut être dit par le réel statut modal d'une proposition que ce qui peut être compris en le concevant comme une projection de nos (meilleures) attitudes de compréhension ou d'imagination à son égard.»; voir aussi *MM*, p. 126 et *EPV*, pp. 3–4. Pourtant, on ne trouve nulle part chez Blackburn la tentative de spécifier une signification différente pour les termes utilisés au niveau pratique. Nous verrons que cette suggestion semble la moins mauvaise.

19 Blackburn écrit: «Trouver les choses très amusantes est parfaitement compatible avec la croyance que c'est une tendance que nous projetons dans le monde quand nous trouvons les choses amusantes» et ajoute qu'il n'y a rien d'irrationnel dans l'acceptation d'une telle théorie du rire et le fait de toujours trouver que les choses sont drôles. *EPV*, p. 9.

20 Le français* pourrait aussi contenir le terme «réel». On pourrait alors reformuler la problématique de manière homophonique.

les termes «p-réel» et «m-réel» de manière à ce qu'une chose puisse être à la fois p-réelle sans être m-réelle et qu'elle puisse être à la fois m-réelle sans être p-réelle, à supposer que nous parlions français*. En d'autres termes, quand nous, locuteurs français, énonçons au niveau pratique la phrase «les propriétés morales sont réelles», ceci serait traduit en français* par l'énoncé «les propriétés morales sont p-réelles», ce qui ne contredirait pas la thèse française* qui veut que les propriétés morales sont m-réelles. Si cette suggestion était convaincante et pouvait être étendue à d'autres expressions, telles que «il y a...» ou «le fait que...», le quasi-réaliste aurait montré qu'il n'est pas incohérent.²¹

Mais que signifie «m-réel» et «p-réel»? Comme nous parlons français et non pas français*, le quasi-réaliste doit spécifier la signification de ces deux termes. Le défi pour le quasi-réaliste est de spécifier la signification des termes «p-réel» et «m-réel» de manière à montrer que ses propos ne sont pas incohérents. Pour que le quasi-réalisme soit bien une défense du projectivisme, il est nécessaire que la spécification de la signification des termes «p-réel» et «m-réel» exclue le réalisme moral. De plus, la spécification de ces deux termes doit être plausible eu égard à l'usage ordinaire du terme français «réel». Je vais tenter de montrer qu'il n'y a pas de spécification de la signification qui satisfasse ces trois conditions.

Une première possibilité consiste à définir «p-réel» comme ayant une signification proche de celle de «comme si réel» ou «pseudo-réel»; une chose serait dite «p-réel» en français* si et seulement si elle est *comme si* elle était réelle, bien qu'elle ne le soit pas vraiment. Quant à «m-réel», le quasi-réaliste affirmerait qu'il signifie vraiment réel, comme opposé à pseudo-réel.²² Cette suggestion permettrait au quasi-réaliste de satisfaire la première condition, puisqu'en dernière analyse, les propriétés morales ne seraient pas vraiment réelles. Pourtant, elle n'est pas convaincante. Le problème principal vient du fait que le quasi-réaliste aurait du mal à nous convaincre que quand nous disons au niveau pratique que les propriétés morales sont réelles, nous voulons en fait dire que c'est seulement comme s'il y avait des propriétés morales réelles. Pourquoi utiliserions-nous le terme «réel» pour dire cela, alors que nous avons la possibilité d'utiliser d'autres termes? Si les deux significations du terme «réel» sont définies de cette manière, il semble extrêmement peu plausible de supposer que nous utilisons le terme «réel» dans ces deux sens.

Une suggestion alternative et plus prometteuse consiste en l'affirmation que

21 Je me concentre sur le terme «réel», mais j'aurais pu choisir une autre des expressions que le quasi-réaliste doit traiter.

22 Il faut noter que Blackburn ne retiendrait pas cette solution. Cf. *MM*, p. 124.

la signification de «m-réel» doit être trouvée dans l'idée du sens commun qui veut que ce que nous pensions et ressentions ne détermine pas comment les choses sont. Blackburn défend cette thèse au sujet des propriétés modales:

«Ce n'est pas à cause de la façon dont nous pensons que si les kangourous n'avaient pas de queue, ils tomberaient à la renverse. Nous découvrons de tels faits, nous ne les inventons pas. Ce n'est pas à cause de la façon dont nous formons nos sentiments que frapper les chiens est mauvais. [...] «L'indépendance de l'esprit» [«mind-independance»] de tels faits fait partie de notre manière ordinaire de concevoir les choses.»²³

Et Blackburn n'hésite pas à ajouter que le quasi-réalisme ne va pas à l'encontre de cette manière de concevoir. En nous inspirant de cette idée, nous pourrions dire que quelque chose est dit être «p-réelle» en français* si et seulement si elle est indépendante de l'esprit dans le sens que si nous croyons que quelqu'un est odieux, par exemple, cela n'entraînerait pas que cette personne est vraiment odieuse. Cette suggestion est-elle satisfaisante? Il n'est pas certain que l'attribution d'un telle signification au terme «réel» dans son usage au niveau pratique soit plausible. Je n'insisterai pourtant pas sur cette difficulté, car une autre, plus grande, se présente. Pour que le quasi-réaliste puisse maintenir son adhérence à l'irréalisme, il faut qu'en affirmant en français* que les propriétés morales sont p-réelles sans être m-réelles, nous disions en fait que ces propriétés sont indépendantes de l'esprit tout en ne faisant pas partie de la réalité. Pourquoi n'est-ce pas suffisant pour quelque chose d'être indépendant de l'esprit au sens indiqué ici pour appartenir à la réalité?²⁴ Si j'avais un argument pour montrer qu'une telle indépendance de l'esprit entraîne que la chose fasse partie de la réalité, il serait facile de contrer le quasi-réalisme. En l'absence d'un tel argument, je vais poursuivre la question de savoir s'il y a une raison pour croire que l'indépendance de l'esprit des propriétés morales n'est pas suffisante. Une autre manière de formuler la question est de demander ce qui manque aux propriétés morales conçues comme indépendantes de l'esprit pour qu'elles puissent appartenir à la réalité. Cela dépend évidemment de la définition quasi-réaliste de «m-réel». ²⁵

23 SW, p. 217.

24 On assimile d'ailleurs souvent la réalité à ce qui existe indépendamment de l'esprit ou utilise la deuxième notion pour définir la première.

25 Un quasi-réaliste me reprochera peut-être de confondre les deux niveaux: quand il affirme au niveau pratique que les propriétés morales sont indépendantes de l'esprit cela ne contredit pas la thèse métaphysique qui veut que les propriétés morales ne soient pas indépendantes de l'esprit. Le problème avec cette suggestion, c'est qu'il faudrait donc supposer que l'expression «indépendant de l'esprit» soit traduit en français* par deux

Il y a, ce me semble, deux manières principales de spécifier la signification du terme «m-réel», du moins si l'on se tient aux suggestions traditionnelles. D'abord, on peut maintenir qu'une chose est dite «m-réelle» en français* si et seulement si c'est une qualité première. Ensuite, on peut affirmer qu'une chose est dite «m-réelle» en français* si et seulement si elle va figurer dans une ultime description scientifique du monde. Je discuterai ces deux suggestions tour à tour, en commençant par la suggestion que «m-réel» est vrai des qualités premières, telle que la masse ou la forme des choses.²⁶ Ce qui est traditionnellement considéré comme caractéristique des qualités premières, c'est que contrairement aux qualités dites secondes, telles que la couleur, elles peuvent être définies sans faire appel à des réponses ou attitudes subjectives. Le quasi-réaliste affirmerait qu'une propriété morale ne fait pas partie de la réalité, étant donné qu'elle n'est pas une qualité première. Cette thèse présuppose que seules les qualités premières appartiennent à la réalité.

Pourtant, cette suggestion n'est sûrement pas prometteuse. D'abord, il semble étrange d'attribuer une telle signification à certains usages du terme «réel»; nous sommes capables d'utiliser ce terme sans avoir la moindre idée de la différence entre les qualités premières et les qualités secondes. Ensuite, à supposer que la distinction entre qualités secondes et qualités premières ait un sens, il est plausible que les qualités secondes fassent partie de la réalité: la prémissse selon laquelle la réalité n'est faite que de qualités premières est peu convaincante.²⁷ Le fait que les qualités secondes doivent être définies ou élucidées en faisant appel à des attitudes subjectives n'entraîne pas qu'elles n'appartiennent pas à la réalité. Tout au contraire, si on définit, comme cela semble plausible, les qualités secondes en faisant appel à la disposition des objets à susciter certaines réactions ou attitudes, il est difficile de nier que ces qualités fassent partie de la réalité.²⁸ Une disposition à susciter certaines réactions fait partie de la réalité au même titre que la disposition du sel à se

expressions; elle aurait deux sens. Cela me semble peu plausible. D'autre part, dans le passage cité plus haut, les termes ne semblent pas devoir être pris d'une manière particulière.

26 La distinction entre les qualités premières et secondes remonte à Locke, *An Essay Concerning Human Understanding*, éd. par A. Selby-Bigge, Oxford 1962, 2ème éd.

27 Ce n'est d'ailleurs pas une prémissse que Blackburn semble pouvoir adopter, puisqu'il semble adhérer à la thèse selon laquelle les qualités secondes sont réelles. Cf. *EPV*, p. 13 et sqq.

28 Voir J. Mc Dowell, Values and Secondary Qualities, in: T. Honderich (éd.), *Morality and Objectivity: a Tribute to John Mackie*, Londres 1985 et D. Wiggins, Truth, Invention and the Meaning of Life, in: D. W., *Needs, Values, Truth*, Oxford 1987, pp. 87–137, surtout pp. 106–107.

dissoudre dans l'eau. Il semble donc que le fait que quelque chose ne soit pas une qualité première n'entraîne pas qu'elle doive être exclue de la réalité. Ainsi, l'affirmation que la bonté ou la générosité ne sont pas des qualités premières n'oblige pas à abandonner le réalisme au sujet de ces propriétés. Si ce raisonnement est correct, le quasi-réaliste n'a pas montré qu'il ne défend pas une forme de réalisme.

Tournons-nous vers la deuxième suggestion pour définir le terme «m-réel»: ce terme est vrai de ce qui sera mentionné dans une ultime description scientifique du monde, ce qui d'après le quasi-réaliste qui opte pour cette suggestion est nécessaire pour faire partie de la réalité.²⁹ Il ne suffirait donc pas d'être indépendant de l'esprit, mais il faudrait encore être mentionné dans une ultime description scientifique du monde pour accéder à la réalité. Suivant Susan Hurley, je nommerai «réaliste scientifique» celui qui affirme que les propriétés morales seront mentionnées dans une ultime description scientifique du monde.³⁰ Ainsi, l'affirmation au niveau métaphysique que les propriétés morales ne sont pas réelles équivaudrait à un rejet du réalisme scientifique. Pour pouvoir affirmer que le réalisme moral est erroné, le quasi-réaliste doit nous convaincre que le réalisme moral n'est en fait rien d'autre que le réalisme scientifique. Car un réaliste moral peut rétorquer que même si l'on ne peut soutenir le réalisme scientifique, les propriétés morales appartiennent malgré tout à la réalité. La question à laquelle il faut donc répondre est celle de savoir si seulement ce qui sera mentionné dans une ultime description scientifique du monde constitue la réalité. La raison principale pour croire que seul ce qui figurera dans une ultime description scientifique appartient à la réalité vient de la plausibilité de la thèse selon laquelle les sciences découvrent la réalité. Je pense pourtant qu'il y a de bonnes raisons pour rejeter l'identification entre réalisme moral et réalisme scientifique.³¹

La première difficulté concernant l'identification entre le réalisme scientifique et le réalisme moral que j'aimerais mentionner a été mise à jour par David

29 L'idée que les sciences convergent vers une description ultime du monde nous vient de Peirce. Cf. C.S. Peirce, *How to Make Our Ideas Clear*, in: *Popular Science Monthly*, vol. 12, 1878. pp. 286–302. Cf. aussi D. Wiggins, op. cit., p. 120.

30 Cf. S. Hurley, *Natural Reasons*, Oxford, 1989, p. 10.

31 Il faut mentionner ici que l'on pourrait aussi tenter de montrer que les propriétés morales, si elles ne seront pas mentionnées dans une ultime description scientifique du monde, pourront néanmoins être réduites à des propriétés qui le seront. Je ne poursuivrai pas cette suggestion, car j'aimerais défendre la thèse plus forte selon laquelle même si le réalisme scientifique est faux, on peut être réaliste moral. Cf. D. Brink, *Moral Realism and the Foundations of Ethics*, Cambridge, 1989, pour la thèse qui veut que les propriétés morales sont causalement efficaces.

Wiggins. Ce dernier fait remarquer qu'à supposer que l'équation soit correcte, il faudrait traiter la plupart de nos concepts de la même manière que les concepts moraux. L'austérité de la conception du monde qui en découlerait est frappante. Les propriétés morales qui sont de bonnes candidates pour survivre dans une description ultime sont la masse et la charge, par exemple. Il faut avouer qu'une description du monde faisant mention seulement de masses, de charges et d'autres propriétés du même acabit ne serait d'une utilité que très limitée. Comme Wiggins l'écrit, une telle ultime description scientifique (il la nomme «un schème conceptuel Peircien») «n'articule rien auquel il serait humainement possible de s'attacher [to care about]. Il n'a pas même les ressources expressives pour distinguer les extensions de «rouge», «chaise», «tremblement de terre», «personne», «famine»... »³² Ainsi, en adoptant une telle conception, il semble que même des choses que nous considérons ordinairement comme faisant indubitablement partie de la réalité, tels les chats et les personnes, devraient être bannies de la réalité, n'étant pas scientifiquement réelles. Au vu de ces conséquences dramatiques, la plausibilité de l'identification du réalisme avec le réalisme scientifique se trouve nettement amoindrie. Il faut avouer que même si cet argument a une force indéniable, il n'est pas conclutif: un quasi-réaliste peut objecter que notre préférence pour une conception de la réalité qui contient des chats et des personnes n'est pas une raison suffisante pour rejeter l'identification entre le réalisme et le réalisme scientifique. Soit, mais le prix à payer pour tenir compte de l'intuition que les sciences découvrent la réalité peut sembler trop élevé.

La deuxième objection que je vais mentionner est due à Susan Hurley. Elle maintient que l'identification entre la réalité et ce qui sera mentionné dans une ultime description scientifique n'est pas convaincante (c'est-à-dire entre la réalité et ce qui est primaire du point de vue de l'explication causale, dans ses propres termes) étant donné qu'elle manque de fondement théorique. Elle écrit:

«Mais il est très difficile de voir comment l'identification entre ce qui est primaire du point de vue de l'explication causale [the causal-explanatorily-primary] et la réalité pourrait être fondée par une explication causale sans que la question soit éludée. De plus, l'explication scientifique n'utilise pas le concept de ce qui est primaire du point de vue de l'explication causale. Peut-être que quelqu'autre sorte d'explication (philosophique) s'en sert; mais ceci illustre justement la thèse selon laquelle la réalité n'est pas seulement révélée par la primauté du point de vue de l'explication causale.»³³

32 D.Wiggins, op. cit., p. 121.

33 S.Hurley, op. cit., pp. 280–281.

En d'autres termes, étant donné que la thèse qui veut que ce soit seulement la science qui révèle ce qui fait partie de la réalité n'est pas une thèse scientifique, défendre cette thèse, c'est déjà admettre que la réalité est plus riche que les sciences ne le soupçonnent. Rejeter cette thèse équivaut d'ailleurs à sympathiser avec une thèse du sens commun qui se trouve en compétition avec la thèse qui veut que seule la science découvre la réalité: la réalité a plus d'aspects que n'en découvrira la science, vu les intérêts spécifiques de cette discipline.³⁴

Il faut conclure que le quasi-réaliste fait mieux de ne pas identifier la réalité avec ce qui sera mentionné lors d'une ultime description scientifique; le réalisme moral doit être distingué du réalisme scientifique. Si ce qui est dit en français* être «m-réel» est défini en faisant appel au réalisme scientifique, il n'y a aucune raison de croire que le quasi-réaliste ne milite pas en faveur du réalisme moral; ce qui est dit en français* être «p-réel» peut être conçu comme faisant partie de la réalité. Même si l'on ne décrit pas le monde en utilisant des termes qui figureront dans une ultime description scientifique du monde en parlant du courage d'une personne ou de la générosité d'une action, il se peut bien que l'on parle de traits authentiques des choses.

Il va de soi que je n'ai pas ici énuméré toutes les possibilités de définir les termes français* «p-réel» et «m-réel». Ce serait une tâche fastidieuse. Au contraire, j'ai tenté de choisir les possibilités qui me paraissaient les plus intéressantes et les plus importantes. Faute d'une discussion de toutes les possibilités, il serait faux de conclure qu'il est exclu que le quasi-réaliste ne parvienne à définir ces deux termes d'une manière satisfaisante. Pourtant, la discussion précédente montre à quel point ce genre de tentative sera difficile, sinon désespérée.

D'autre part, il faut aussi dire que toute tentative de ré-interprétation sémantique doit *a priori* inspirer de la méfiance, comme Blackburn l'admet implicitement en rejetant les approches véri-conditionnelles et analytiques. Il

34 Cf. S. Hurley, op. cit., p. 280. Voir aussi J. Mc Dowell, *Aesthetic Value, Objectivity and the Fabric of the World*, in: E. Shaper (éd.), *Pleasure, Preference and Value*, Cambridge 1983, pp. 1–16, pour la thèse selon laquelle l'idée des sciences comme révélant la réalité en soi n'a pas de sens. Il faut noter que le partisan de l'identification entre ce qui est réel et ce qui est découvert par les sciences peut ne pas accepter l'argument de Hurley: on peut admettre que la thèse de l'équation est vraie sans nécessairement porter sur ce qui est réel, ce qui est objectivement vrai se distinguant de ce qui est vrai «scientifiquement». Le problème, c'est qu'une telle objection n'est d'aucune utilité pour le quasi-réaliste; s'il admet que certains jugements peuvent être objectifs sans correspondre à la réalité, il devra aussi admettre que les jugements moraux sont de bons candidats pour une telle objectivité. Ainsi, il sera contraint de défendre un objectivisme moral qui va à l'encontre de ses intentions projectivistes.

est fort probable que les coûts théoriques d'une telle ré-interprétation seront plus élevés que si l'on adopte une position réaliste en matière de propriétés morales. N'oublions pas qu'outre le terme «réel», il faudrait ré-interpréter aussi des expressions telles que «il y a...», «il existe...», «c'est un fait que...», etc., expressions qui ne semblent pas à prime abord être ambiguës.

4. Conclusion

Je conclurai avec un bref résumé de la discussion. Nous avons vu que pour se protéger contre l'accusation d'inconsistance, le quasi-réaliste a deux possibilités majeures. Il peut premièrement affirmer que cette accusation est fondée sur une incompréhension de la différence entre ce que nous disons et l'explication de comment nous en sommes venus à le dire. Nous avons vu que cette réponse laisse penser que le quasi-réaliste défend en fait le réalisme moral. Deuxièmement, un quasi-réaliste peut être tenté de distinguer deux niveaux de pensée et de langage et suggérer que certains termes, tel que «réel», sont ambigus; «réel» serait traduit par les deux termes «p-réel» et «m-réel» en français*. Le problème majeur, c'est que le quasi-réaliste ne semble pas pouvoir spécifier la signification de ces deux termes de manière qui soit à la fois plausible et qui n'aurait pas comme conséquence que le quasi-réaliste se révèle être un avocat du réalisme moral.

Tout au long de la discussion, j'ai parlé de réalisme moral. La tâche qu'il faudrait affronter maintenant serait celle de spécifier à la lumière des résultats de la discussion le type de réalisme moral qui se trouve défendu par le quasi-réaliste et d'évaluer ses qualités. Ceci n'est pas mon propos ici.³⁵

35 Je tiens à remercier Jérôme Dokic, Roberto Casati et Mark Sainsbury pour avoir commenté des versions antérieures de ce texte.